



## **Commune de MUILLE-VILLETTE**

Date de la  
convocation :  
17/11/2025

Nombre de  
conseillers  
municipaux :  
13

### **Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal**

#### **Séance du 21 novembre 2025**

Présents : MM. BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Eric, SLOSARCZYK Florian, CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Claude.

Absents : MM. POULLE Inès

Procurations : M. TREFFON Arthur à M. SLOSARCZYK Florian

M. BOURBIER Fabien à M. SLOSARCZYK Eric

Secrétaire de séance : M. BALIQUE Xavier

Le Conseil Municipal de Muille-Villette, régulièrement convoqué, s'est réuni le vendredi 21 novembre 2025 à 19h00, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Florian SLOSARCZYK, Maire.

#### **Délibération n°1 – Approbation du compte rendu du 4 juillet 2025**

**Le compte rendu du 4 juillet 2025 est approuvé à 8 voix contre 4.**

#### **Délibération n°2 – Suppression des arrêts de bus**

Le Maire laisse la parole à M. PERON Laurent, Responsable adjoint du service transport de la Région, afin qu'il puisse répondre aux questions que le conseil municipal quant aux suppressions des arrêts de bus de la commune.

En effet, la Région ayant la compétence, c'est celle-ci qui prend les décisions au sujet du transport.

**La suppression des arrêts de bus est approuvée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°3 – Décision modificative n°1**

Le maire souhaite affecter 60 150 € à la partie fonctionnement afin de pouvoir conclure l'année comptable.

**La Décision modificative n°1 est approuvée à l'unanimité.**

#### **Délibération n°4 – Prime exceptionnelle – concours villes et villages fleuris**

Suite aux résultats du concours « villes et villages fleuris » 2025 et à l'investissement du service technique, le Maire souhaite leur octroyer une prime de 300€ chacun.

**La prime exceptionnelle est approuvée à 8 voix contre 4**

#### **Délibération n°5 – Subvention US Ham Cyclisme**

Après les explications de Myriam Sert concernant la demande de subvention à l'association US Ham Cyclisme, le conseil municipal décide d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€.

**La subvention exceptionnelle est votée à l'unanimité**

### **Délibération n°6 – Modification des statuts du SISCO**

Suite à la dernière réunion du SISCO, il est demandé au conseil municipal d'approuver les modifications demandées.

**Les modifications des statuts du SISCO sont approuvées à l'unanimité.**

### **Délibération n°7 – Questions diverses**

M. Le Maire répond aux questions posées par écrit à MM CHOPIN Yohan, VAILLANT Jean-Pierre et Mme CHOPIN Brigitte.

M. VAILLANT Jean-Pierre demande pourquoi il n'est pas convié aux commissions de travaux dont il fait partie, M. le Maire, explique qu'il s'agit pour lui d'une question de sécurité.

M.VAILLANT Jean-Pierre se demande comment une entreprise vient, à titre gratuit, faire le terrassement du mini-golf. M. SLOSARCZYCK Eric et M. Le Maire explique que c'est un geste bénévole de la part de l'entreprise.

M.VAILLANT Jean-Pierre fait remarquer que le conseil n'a pas été mis au courant pour le budget du projet annexe, M. Le Maire explique que tout a déjà été voté en amont et que les demandes de subventions ayant été accordées, une délibération du conseil municipal en ce sens a été prise.

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour à 20h08.

Pour copie conforme,

Fait à Muille-Villette, le 24 novembre 2025

Le Maire,

Florian SLOSARCZYK

